

REUNION DU MERCREDI 25 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le 25 juin à 09 heures 40, les membres du Conseil général de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Christian MANABLE, président du Conseil général.

ETAIENT PRESENTS : M. JEROME BIGNON, M. MICHEL BOULOGNE, M. STEPHANE BRUNEL, M. DOMINIQUE CAMUS, M. CLAUDE CHAIDRON, M. PHILIPPE CHEVAL, M. BERNARD DAVERGNE, MME ISABELLE DEMAISON, M. PASCAL DEMARTHE, M. DANIEL DESTRUEL, M. MARC DEWAELE, M. DANIEL DUBOIS, M. MARCEL GUYOT, M. CLAUDE JACOB, M. OLIVIER JARDE, M. GREGORY LABILLE, MME CHRISTINE LEFEVRE, M. JANNICK LEFEUVRE, MME BRIGITTE LEROY-LHOMME, M. PIERRE LINEATTE, M. RENE LOGNON, M. GERALD MAISSE, M. EMMANUEL MAQUET, M. GILBERT MATHON, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. PAUL PILOT, M. DOMINIQUE PROYART, MME CATHERINE QUIGNON, M. JEAN-JACQUES STOTER, M. JOSE SUEUR, M. JEAN-PIERRE TETU, MME SARAH THUILLIEZ, M. CHRISTIAN VLAEMINCK, M. JEAN-LOUIS WADOUX

EXCUSES : M. PIERRE BOULANGER, M. JEAN-CLAUDE BUISINE, M. HUBERT DE JENLIS, MME BRIGITTE FOURE, M. FRANCIS LEC, M. REGIS LECUYER, M. DAVID LEFEVRE, M. JEAN-CHRISTOPHE LORIC, M. NICOLAS LOTTIN, M. JEAN-PAUL NIGAUT, M. LAURENT SOMON

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 2 juin 2014 est adopté.

En introduction, M. le Président indique que de nombreux rapports seront discutés au cours de cette session dont le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vallée de la Bresle, le Programme Départemental de l'aide à l'Habitat, la tarification des cantines des collèges, le projet de nouvelles archives départementales mais aussi et avant tout le compte administratif 2013.

M. le Président propose d'analyser le résultat de l'exercice 2013 au regard des prévisions budgétaires et d'en pointer les éléments les plus significatifs.

M. le Président indique que l'exercice présente un montant total de dépenses réelles, hors réaménagement de la dette, de 646,7 millions d'euros et un total de recettes réelles de 635,2 millions d'euros.

M. le Président note que le budget 2013 a été réalisé à 98,5% en fonctionnement et à 85,1% en investissement, résultats attestant de la justesse des prévisions budgétaires et d'une pratique rigoureuse des engagements permettant un calcul précis des restes à réaliser.

Concernant les recettes globales, M. le Président indique qu'elles comprennent 42,57 millions d'euros de recettes réelles d'investissement dont 24,5 millions d'euros d'emprunt et 1,8 millions d'euros de réaménagement de dette. Il précise que les recettes réelles totales de fonctionnement s'élèvent à 592 millions d'euros et rappelle que sans le fonds de soutien exceptionnel aux Départements en difficulté mis en place en 2013 par le gouvernement AYRAULT pour un montant de 3,36 millions d'euros, ces recettes auraient diminué de 0,18%.

M. le Président note que le résultat de clôture propre à l'exercice est négatif à hauteur de 11,5 millions d'euros, résultat qui s'explique par la reprise par anticipation, en recette, du solde de l'excédent cumulé de fonctionnement de 2012 dont 11 millions d'euros avaient été affectés pour financer des dépenses du Budget primitif 2013 et assurer l'équilibre du projet de budget 2013.

M. le Président souhaite souligner ces quelques points importants qui ont permis de tenir le cap des engagements dans un contexte où les marges de manœuvre des Départements continuent à s'éroder.

Il note ensuite l'amplification de l'effet de ciseaux en raison de l'augmentation des dépenses liées aux allocations individuelles de solidarité notamment le RSA d'une part et de la stagnation des recettes d'autre part ; tendance constatée également au niveau national.

M. le Président se félicite des choix solides qui ont été faits avec une démarche rigoureuse de maîtrise des dépenses, d'évaluation de leur pertinence et de priorisation des actions malgré l'évolution préoccupante à la hausse de la charge nette des Allocations Individuelles de Solidarité. Il rappelle que le reste à charge des trois allocations que sont l'APA, la PCH et le RSA pour la seule année 2013 s'établit à plus de 70 millions d'euros.

M. le Président indique ensuite que l'évolution des dépenses de personnel est quant à elle contenue à 2,3% et ce, malgré la hausse des cotisations patronales à la CNRACL ainsi que les revalorisations des plus bas salaires en juillet 2012 et janvier 2013.

Il note ensuite que les dépenses de gestion courante progressent de 4,4 millions d'euros entre 2012 et 2013 et que 3,2 millions d'euros relèvent de la seule politique « transports », augmentation liée au coût des carburants et la mise en œuvre en année pleine des conditions des nouveaux marchés.

Concernant les recettes de fonctionnement, M. le Président indique que les estimations se sont révélées prudentes au vu d'un taux de réalisation de 101,2%, résultat d'une juste évaluation des recettes en dépit d'un contexte très difficile d'anticipation.

M. le Président souhaite attirer l'attention de ses collègues sur la baisse de 8.4% des droits de mutation à titre onéreux entre 2012 et 2013. Il rappelle également que les Départements dans leur ensemble, confrontés pour la plupart à une situation financière tendue, réduisent pour la quatrième année consécutive leurs dépenses d'investissement avec notamment des impacts sur le bloc communal parfois très dépendant des financements départementaux.

M. le Président souligne enfin une gestion active de la dette grâce à une politique de sécurisation de l'encours malgré une dégradation anticipée des principaux indicateurs de la situation financière du Département et ce, dans un contexte général de dégradation des finances publiques. Il souligne ainsi l'importance de l'accord du 16 juillet 2013 passé entre l'Association des Départements de France et le Gouvernement qui a permis la création de ressources nouvelles importantes en 2014 et en 2015 pour atténuer ce décalage.

M. le Président se dit conscient du caractère temporaire de cet accord passé pour les années 2014 et 2015 et que les sommes dégagées ne permettront pas de résorber complètement le reste-à-charge des Départements concernant les Allocations Individuelles de Solidarités.

Il cite à ce propos le rapport parlementaire de Mme Jacqueline GOURAULT, sénatrice UDI du Loir-et-Cher, qui relève un certain nombre de faiblesses potentielles dans les modalités de mise en œuvre de cet accord comme l'allergie actuelle à la hausse d'impôt, la forte concentration géographique des droits de mutation à titre onéreux et les incertitudes sur la capacité redistributive du fonds de péréquation actuel.

M. le Président indique que les conclusions de ce rapport rejoignent les analyses de l'ADF et cite Mme Jacqueline GOURAULT : « faire reposer la majeure partie de la compensation (partielle) des allocations de solidarité sur le total libre choix des Départements d'augmenter les DTMO revient à permettre à certains d'entre eux de creuser l'écart avec les plus pauvres, pour autant soumis à des restes à charge importants ».

M. le Président rappelle la demande portée par l'ADF de voir la hausse des droits de mutation à titre onéreux rendue obligatoire afin qu'elle génère effectivement les ressources attendues et soutienne la lutte pour une compensation pérenne des Allocations Individuelles de Solidarité, débat qu'il souhaite mener de nouveau lors d'une prochaine session au sein de l'Assemblée départementale.

Enfin, M. le Président poursuit son propos en abordant la question de l'avenir de la Région Picardie qui sera discuté au Parlement dans le courant du mois de juillet dans le cadre du projet de réforme territoriale. Il exprime son désaccord avec la proposition adoptée par le conseil des Ministres qui lui semble incohérente et s'apparente à un choix par défaut.

Il dénonce le mariage de la Champagne-Ardenne et de la Picardie qu'il considère résulter d'une appréciation infondée des autres Régions voisines voyant la Picardie et la Champagne-Ardenne comme des Régions pauvres et comme des freins à leur développement. M. le Président qualifie ces modalités de choix irresponsables et injustes, la Picardie bénéficiant d'atouts forts. Il regrette que ces atouts n'aient pas été valorisés et reconnus et que la bataille pour la reconnaissance de la Picardie ait échoué pour l'instant, faute d'énergie politique. Il indique qu'au travers de la motion qu'il a déposée, le regroupement de la Picardie avec les Régions de la Champagne-Ardenne et du Nord-Pas-de-Calais lui semble le plus pertinent grâce à sa démographie, à ses atouts touristiques et à sa position géographique entre la région parisienne et le nord de l'Europe.

M. le Président appelle de ses vœux un consensus au sein de l'Assemblée départementale pour l'avenir de la Picardie.

M. PILOT donne lecture des deux motions et des neuf vœux déposés.

M. DUBOIS estime que les projets de loi sur les collectivités territoriales ressemblent plus à un charcutage des régions qu'à une réforme et qu'ils vident les Départements de leur sens. Il rappelle avoir alerté à plusieurs reprises ses collègues lors de précédentes sessions à ce sujet. Il déplore que l'ensemble des parlementaires et des élus n'aient pas été réunis sur le territoire pour organiser une véritable manifestation voire une grève des élus.

M. DUBOIS estime que M. le Président n'a pas été entendu par le Gouvernement et que le redécoupage des Régions a été réalisé au gré de « copinages entre barons du Parti Socialiste ». Il estime que le Président de la République avait une chance de montrer qu'il était le Président des Français et que cette réforme méritait de prendre de la hauteur. Il souligne la surenchère de propositions faites à l'occasion de ce redécoupage avec un mépris de la Région Nord-Pas-de-Calais et une indifférence de la Région Normandie à l'égard de la Picardie. M. DUBOIS juge qu'il aurait été opportun de demander l'avis des habitants qui sont, selon lui, les plus concernés par cette réforme.

M. DUBOIS rappelle que l'examen du projet de loi se fera sur une seule lecture au Sénat conformément à la procédure d'urgence décrétée par le Gouvernement avant de passer au vote de l'Assemblée Nationale. M. DUBOIS juge que les motions et les vœux déposés seront inutiles, « la messe étant dite ».

M. DUBOIS se dit sceptique quant aux économies annoncées grâce à cette réforme sachant que le regroupement des assemblées demandera de construire de nouveaux hémicycles. Il s'interroge également sur la place qui sera faite à Amiens en tant que capitale régionale, sujet sur lequel le projet de loi reste silencieux. Il prévoit un départ de certaines institutions dans une autre capitale régionale, départ qui aurait de graves conséquences sur la vie économique et sociale de la ville d'Amiens et plus globalement sur le Grand Amiénois.

M. DUBOIS évoque ensuite le deuxième texte du projet de loi qu'il considère comme dangereux car il prévoit le transfert d'une grande partie des compétences départementales vers les communautés de communes qui devront s'être préalablement regroupées.

Concernant le dépôt du vœu « De graves inquiétudes sur la capacité des collectivités à maintenir la qualité des services qu'elles offrent aux habitants de la Somme » déposé par le groupe « Centre et Indépendants », M. DUBOIS souhaite que soit mesurées les conséquences d'une harmonisation de la tarification des cantines au sein de la grande Région mais également le coût des transports supporté par les familles sachant que le Département de la Somme est l'un des rares Départements français offrant aux familles la gratuité totale du transport des collégiens.

M. DUBOIS indique ensuite que le second vœu « Pour un retrait de la réforme cantonale issue de la loi du 17 mai 2013 » déposé par le groupe « Centre et Indépendants » implique que soient explicités les atouts d'un redécoupage des cantons alors qu'aucune réforme structurelle n'a été initiée en France depuis deux ans quand dans le même temps les derniers chiffres de l'INSEE montrent que la prévision gouvernementale de la croissance à 1% pour 2014 est erronée.

M. DUBOIS insiste sur le fait qu'au lendemain des élections sénatoriales, la finalité de la réforme territoriale résidera dans la création de communautés de communes devenant de véritables entités délibérantes se substituant peu à peu aux communes qui seront reléguées au rang de quartiers.

Concernant le compte administratif du Département, M. DUBOIS souligne qu'il s'agit de la première fois que celui-ci est présenté avec un déficit de 11 millions d'euros. Il estime que la politique économique et fiscale du Gouvernement n'y est pas étrangère mais que la non-maîtrise de certaines dépenses de fonctionnement ainsi que le recrutement massif de chargés de mission dans des compétences non-obligatoires en est également la cause. Il cite à cet égard la création d'une mission relative à l'égalité Hommes/Femmes.

M. DUBOIS regrette que le compte administratif n'apporte pas plus de précision sur les causes de ce déficit et sur les moyens mis en œuvre pour le résorber et note que les autorisations de programmes sont en constante augmentation depuis deux ans.

M. DUBOIS émet le souhait de voir les rapports liés au compte administratif analysés dans chaque commission et non plus exclusivement par la commission des finances.

M. STOTER exprime personnellement et au nom du Parti Radical de Gauche son attachement à la République et sa fierté concernant la décentralisation initiée il y a plus de 30 ans en France. Il juge que le projet actuel de réforme des collectivités territoriales est insuffisamment préparée sur le fond et brutale sur la forme. Il estime que la Picardie est actuellement perçue comme une véritable variable d'ajustement, idée qu'il juge insupportable tant pour les élus que pour la population.

M. STOTER rappelle que l'éloignement croissant des institutions vis-à-vis des citoyens engendre des conséquences néfastes comme le désintérêt des citoyens vis-à-vis de la politique et la montée du vote sanction qui représente autant de niches pour les extrêmes.

M. STOTER juge qu'une réforme est nécessaire s'il s'agit de tendre vers plus d'efficacité et de proximité avec la création de guichets uniques qui présentent l'avantage d'offrir plus de lisibilité aux citoyens sur les différentes politiques et les dispositifs mis en œuvre à leur service. Il se dit en outre favorable aux élections uninominales ou binominales plutôt qu'au scrutin de liste et appelle ses collègues à unir leurs voix afin de s'élever contre la tournure de cette réforme des collectivités.

M. le Président en réponse à M. DUBOIS lui indique qu'il ne s'agit pas d'avoir la mémoire courte et cite à ce propos le redécoupage des circonscriptions législatives par M. MARLEIX en 2008.

Concernant le recours à un référendum, M. le Président émet des réserves sur son bien-fondé, chaque citoyen votant en fonction de ses intérêts et de la connaissance qu'il a de son territoire.

Sur la question des économies pouvant émerger de cette réforme, M. le Président se dit en accord avec M. DUBOIS et rappelle que l'ensemble des dépenses liées aux élus représentent 0.3% du budget du Conseil général. Il réaffirme à ce propos la nécessité de clarifier les transferts de compétences qui seront opérés et de veiller au maintien d'un service public de proximité y compris social. Il juge en outre indispensable de simplifier les démarches administratives en menant une réforme d'ampleur au sein des services déconcentrés de l'Etat.

Concernant le devenir d'Amiens comme capitale régionale, M. le Président estime que la ville est en mesure de conserver ses institutions à l'image de l'Université qui, comme en Région Provence Alpes Côte-d'Azur, pourrait continuer de coexister avec celle de Reims par exemple. Il rappelle que la décentralisation a permis de mieux travailler en apportant de la proximité aux politiques sociales et économiques.

M. le Président indique que l'élection de binômes sera bénéfique pour le Département.

En ce qui concerne le résultat du compte administratif, contrairement à ce qu'avance M. DUBOIS, le Président rappelle qu'il ne s'agit pas de la première fois qu'un déficit est constaté et cite les chiffres des déficits de 2004 et de 2007.

Il rappelle que le déficit que met en évidence le compte administratif 2013 s'explique par le prélèvement, lors du budget primitif 2013, d'une somme de 11 millions d'euros sur le fonds de roulement pour financer des dépenses et équilibrer le budget.

En ce qui concerne les autorisations de programme, elles sont en augmentation suite aux nombreux projets mis en chantier par l'actuelle majorité mais également aux engagements pris avant 2008 et cite les autorisations de programme ouvertes pour « Somme Numérique » en 2007 sur une durée de 30 ans mais sans engagement financier. Il note que l'augmentation des autorisations de programmes démontre l'existence de projets marqués par un dynamisme à l'égard des Samariens.

Concernant les agents départementaux, M. le Président indique leur avoir adressé une lettre afin de les rassurer quant aux changements annoncés par la réforme des collectivités et quant à l'impact sur leur profession. Il réaffirme que le transfert des compétences du Département vers la Région signifiera effectivement un changement d'employeur mais en aucun cas une perte de missions, celles-ci continuant à s'exercer comme aujourd'hui.

M. le Président effectue un bref rappel du déroulé prévisionnel de la session consacrée au compte administratif 2013 avec la réunion des commissions réglementaires dès la fin de matinée. Une réunion de la 1^{ère} commission élargie se tiendra demain à partir de 9h00 suivie d'une séance de travail portant sur le bilan et le débat sur l'expérimentation en matière de transport de la CCSOA. La réunion plénière reprendra quant à elle à 14h30 le même jour.

M. le président lève la séance.

(La séance est levée à 10 heures 47).

.....

LE PRESIDENT,


M. Christian MANABLE.

LE SECRETAIRE,


M. Paul PILOT